

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 mai, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absent : Monsieur LE DEM Philippe

Absents excusés : Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice
Madame LECLERC Sylvie

Procuration a été donnée à :

Madame LAURENT Jacqueline donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Madame NIANG Kiné
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Madame VICHERAT Valérie
Monsieur GAGNEPAIN Patrice donne procuration à Madame KHEDDAR Haiate
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur de COURCEL Dominique

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance

Délibération N° 2023-049 AFFECTATION DES RÉSULTATS DÉFINITIFS 2022-EAU

Madame l'Adjointe aux Finances :

Vu la délibération n°2023-023 du 27 mars 2023 relative à la reprise anticipée des résultats,

Vu le compte de gestion 2022,

Vu le compte administratif 2022,

Vu le résultat d'exécution de la section d'investissement du budget 2022 arrêté à la somme de 52 845.74 €,

Vu l'excédent de fonctionnement de clôture du Compte Administratif 2022 s'élevant à 528 343.31 €,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M49,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,


ARRÊTE, définitivement d'une part le montant réel du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2022 à affecter à la somme de 528 343.31 €,

CONFIRME, la reprise anticipée de la délibération n°2023-023 du 27 mars 2023

- ➔ de la somme de 528 343.31 € qui sera inscrite à l'article 002 (solde d'exécution reporté) en recette de fonctionnement du budget 2023,
- ➔ de la somme de 52 845.74 €, qui sera inscrite à l'article 001 (solde d'investissement reporté) en recette d'investissement du budget 2023.

Le 15 mai 2023

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET